



Bulletin officiel du diocèse de Gap (+Embrun)

Année du Seigneur 2019

1/

Décret particulier

Considérant les canons 863, 882, 883 § 2, 884 § 1, 885 § 2,

Nous, Xavier MALLE,

par la Miséricorde divine et l'autorité du Siège apostolique, Évêque de Gap (+Embrun)

accordons à Monseigneur Félix CAILLET, curé de Guillestre

la faculté de conférer le sacrement de Confirmation

à Mike SUXDORF et Laurie DELRUE

qui seront baptisés durant la Vigile pascale 2019.

Donné à Gap en trois exemplaires originaux,

le 19 mars 2019,

sous notre seing et notre sceau et avec le contreseing de notre Chancelier.

Par mandement, Abbé Luc PECHA

Chancelier

✘ Xavier MALLE

Évêque de Gap (+Embrun)

2/

Décret particulier

-Nonobstant le canon 934 § 2 et le canon 935, du Code de droit canonique

-en dérogation au décret de Monseigneur Jean-Michel di Falco du 14 septembre 2012,

nous, Xavier MALLE,

par la Miséricorde divine et l'autorité du Siège apostolique, évêque de Gap (+ Embrun),

accordons l'autorisation de conserver la Très Sainte Eucharistie

dans la chapelle privée de la famille Karl et Béatrice MATHIEU, sise en leur domicile de la Haute-Corréze, sur la Paroisse de La Roche-des-Arnauds,

Avec les conditions suivantes:

-que le tabernacle soit fixé solidement au mur et qu'il ferme à clef (canon 938 § 3)

-que la présence réelle soit renouvelée chaque mois (canon 939)

Donné à Gap, en trois exemplaires originaux, le 25 avril 2019, sous notre seing et notre sceau et avec le contreseing de notre chancelier.

Par mandement, Abbé Luc PECHA

Chancelier

✠ Xavier MALLE

Évêque de Gap (+Embrun)

3/

Décret d'approbation des statuts de la Laure N.D. de la Pentecôte

En mai 1969 Dom Emmanuel de FLORIS, ayant reçu l'autorisation de son père abbé, vint s'installer dans le « désert » de Montmorin pour y mener une vie de solitude. En accord avec Monseigneur Robert COFFY, alors évêque de Gap, des moniales ermites purent un peu plus tard s'installer à proximité pouvant ainsi bénéficier du ministère du père.

En 1973 est créée l'association civile loi de 1901 Notre-Dame de la Pentecôte permettant d'assurer les conditions matérielles d'une retraite solitaire aux personnes désireuses de se retirer à l'écart pour une vie de recueillement et de prière. Son siège social est situé à Montmorin, 05150.

En 1979 le père Emmanuel de FLORIS accepte de diriger des membres des frères de Saint-Jean lors d'une période de désert qui se passerait à Montmorin au cours de leur noviciat. Il entrera ensuite lui-même dans cet institut et, depuis lors, un prêtre de Saint Jean est toujours au service des solitaires.

C'est une grande grâce pour notre diocèse que d'accueillir depuis cinquante ans les membres de la Laure Notre Dame de la Pentecôte dont le but est de vouer leur vie à la louange de Dieu et au salut du monde dans le silence de la solitude, membres dont la fidélité à leur vocation s'est manifestée durant toute cette période.

Les membres de la Laure nous ayant proposé un projet de statuts réglant leur vie érémitique avec charges communes ;
après avoir reçu l'accord du Prieur général de l'Institut des frères de Saint Jean sur les termes des susdits statuts,
après examen de ces statuts, annexés au présent Décret, statuts qui établissent le but de la Laure et les autres prescriptions conformément au code de droit canonique ;

nous, Xavier MALLE,

par la Miséricorde divine et l'autorité du Siège apostolique, évêque de Gap (+ Embrun),

approuvons *ad experimentum* pour 3 ans, à compter du 5 mai 2019 ces statuts selon lesquels ladite Laure devra désormais être régie.

Donné à Gap, en trois exemplaires originaux, le 5 mai 2019, sous notre seing et notre sceau et avec le contreseing de notre chancelier.

Par mandement, Abbé Luc PECHA
Chancelier

✠ Xavier MALLE
Évêque de Gap (+Embrun)

Les statuts de la Laure de Montmorin sont conservés en annexe du présent décret.

4/

Décret

Conformément aux Articles : 7.I ; 9.1 ; 10 des Statuts de l'Association « Notre-Dame du Laus »

Nous, Xavier MALLE,

par la Miséricorde divine et l'autorité du Siège apostolique, Évêque de Gap (+Embrun)

désignons Monsieur Guy IGNESTI

président de l'Association « Notre-Dame du Laus »

à partir du 17 avril 2019, et pour une durée de 3 ans,

Donné à Gap en trois exemplaires originaux, le 30 mai 2019, sous notre seing et notre sceau et avec le contreseing de notre Chancelier.

Par mandement, Abbé Luc PECHA
Chancelier

✠ Xavier MALLE
Évêque de Gap (+Embrun)

5/

Les statuts de l'association Notre-Dame du Laus sont conservés dans les archives de la chancellerie.

6/

Décret de nomination

Nous, Xavier MALLE,

par la Miséricorde divine et l'autorité du Siège apostolique, Evêque de Gap (+Embrun)

prolongeons la mission de

l'abbé François BEDIN

comme Curé des paroisses de Tallard (Tallard, Bréziers, Châteaueux, Espinasses, Fouillouse, Remollon, Rochebrune, Rousset, Théus, Sigoyer), ainsi que de La Garde de la Bréole, Piégut et Les Tourniaires-Venterol au diocèse de Digne, pour un mandat d'un an à compter du 1^{er} septembre 2019, avec l'accord (9 juillet 2019 par mail) de Mgr Jean-Philippe Nault pour les paroisses relevant du diocèse de Digne. Donnée à Gap en trois exemplaires originaux, le 15 août 2019, solennité de l'Assomption de Notre-Dame, sous notre seing et notre sceau et avec le contreseing de notre Chancelier.

Par mandement, Abbé Luc PECHA
Chancelier

✠ Xavier MALLE
Evêque de Gap (+Embrun)

7/

Décret de nomination

Nous, Xavier MALLE,

par la Miséricorde divine et l'autorité du Siège apostolique, Evêque de Gap (+Embrun)

prolongeons la mission de

l'abbé François BEDIN

comme Doyen de l'Avance-Durance

Pour un an, à compter du 1er septembre 2019
Donnée à Gap en trois exemplaires originaux,
le 15 août 2019, solennité de l'Assomption de Notre-Dame,
sous notre seing et notre sceau et avec le contreseing de notre Chancelier.

Par mandement, Abbé Luc PECHA
Chancelier

✠ Xavier MALLE
Evêque de Gap (+Embrun)

8/

Décret de nomination

Vu les canons 545 § 1 et 547 du Code de Droit canonique,

Nous, Xavier MALLE,
par la Miséricorde divine et l'autorité du Siège apostolique, Évêque de Gap (+Embrun)

prolongeons

l'abbé André BERNARDI

curé

de la Communauté des paroisses de l'Embrunais et du Savinois pour trois ans, à compter du 1^{er} septembre 2019.

Donné à Gap en trois exemplaires originaux,
le 15 août 2019, solennité de l'Assomption de Notre-Dame,
sous notre seing et notre sceau et avec le contreseing de notre Chancelier.

Par mandement, Abbé Luc PECHA
Chancelier

✠ Xavier MALLE
Évêque de Gap (+Embrun)

9/

Décret de nomination

Considérant les canons 553 à 555 concernant les vicaires forains (ou doyens),

Nous, Xavier MALLE,
par la Miséricorde divine et l'autorité du Siège apostolique, Évêque de Gap (+Embrun)

prolongeons

l'abbé André BERNARDI

Doyen du doyenné de l'Embrunais - Savinois - Guillestrois - Queyras
Pour trois ans, à compter du 1^{er} septembre 2019.

Donné à Gap en trois exemplaires originaux,
le 15 août 2019, solennité de l'Assomption de Notre-Dame,
sous notre seing et notre sceau et avec le contreseing de notre Chancelier.

Par mandement, Abbé Luc PECHA
Chancelier

✠ Xavier MALLE
Évêque de Gap (+Embrun)

10/

Décret de nomination

-Considérant la demande de Monseigneur Anatole MILANDOU, archevêque de Brazzaville (Congo), datée du 13 décembre 2018, accordant une année sabbatique à Monsieur l'abbé Joseph BOUTZOUMOU, prêtre de son diocèse, ainsi que la demande d'insertion dans le diocèse de Gap, sollicitée ce même jour,

-Considérant la convention établie entre Monseigneur Anatole MILANDOU, archevêque de Brazzaville, Monseigneur Xavier MALLE, évêque de Gap (+Embrun) et l'abbé Joseph BOUTZOUMOU, prêtre de l'archidiocèse de Brazzaville (Congo), signée le 28 juin 2019,

-Vu les canons 545 § 1 et 547,

Nous, Xavier MALLE

par la Miséricorde divine et l'autorité du Siège apostolique, Évêque de Gap (+Embrun)

nommons Monsieur l'abbé Joseph BOUTZOUMOU

Vicaire

-de la paroisse Saint-Martin du Laragnais

-de la paroisse Saint-Jacques du Rosanais

-de la paroisse Notre-Dame de la Nativité de Blaisance et Céans

-de la paroisse de Saint-Genis

-de la paroisse Notre-Dame de l'Assomption du Ribierois-Val de Méouge

-des paroisses du diocèse de Valence : Laborel et Villebois-les-Pins

à compter du 1^{er} septembre 2019, et pour un an.

Une copie de ce décret sera envoyée à l'archevêché de Brazzaville.

Donné à Gap en trois exemplaires originaux,

le 15 août 2019,

sous notre seing et notre sceau et avec le contrescand de notre Chancelier.

Par mandement, Abbé Luc PECHA
Chancelier

✠ Xavier MALLE
Évêque de Gap (+Embrun)

11/

Décret de nomination

Nous, Xavier MALLE,

par la Miséricorde divine et l'autorité du Siège apostolique, Évêque de Gap (+Embrun)

prolongeons la mission de

Monseigneur Félix Caillet

curé des paroisses de Guillestre, Ceillac, Risoul, Saint-Crépin, Vars, Eyglies, Mont-Dauphin, Saint-Clément, Réotier ;

et ce pour une durée de trois ans, à compter du 1er septembre 2019

Donné à Gap en trois exemplaires originaux,

le 15 août 2019, solennité de l'Assomption de Notre-Dame,

sous notre seing et notre sceau et avec le contresing de notre Chancelier.

Par mandement, Abbé Luc PECHA
Chancelier

✠ Xavier MALLE
Évêque de Gap (+Embrun)

12/

Décret de nomination

Selon l'accord donné par son Éminence le Cardinal Josef DE KESEL, archevêque de Malines-Bruxelles, par mail du 23 avril 2019

Nous, Xavier MALLE,

par la Miséricorde divine et l'autorité du Siège apostolique, Évêque de Gap (+Embrun)

prorogeons

l'abbé Paul CHAVANAT

Chapelain au Sanctuaire Notre-Dame du Laus

à partir du 1^{er} septembre 2019 pour une durée de deux ans.

Une copie de ce décret sera envoyée au diocèse de Malines-Bruxelles.

Donné à Gap en trois exemplaires originaux,

le 15 août 2019, Solennité de l'Assomption de Notre-Dame,

sous notre seing et notre sceau et avec le contresing de notre Chancelier.

Par mandement, Abbé Luc PECHA
Chancelier

✠ Xavier MALLE
Évêque de Gap (+Embrun)

Décret de nomination

-Vu les canons 539 et 540 du Code de Droit canonique,

Nous, Xavier MALLE,

par la Miséricorde divine et l'autorité du Siège apostolique, Évêque de Gap (+Embrun)

prolongeons

l'abbé Marius CHEVALLIER

comme **vicaire**

-des paroisses du Veynois (Veynes, Furmeyer, Oze, Châteauneuf-d'Oze, Chabestan, Le Saix, Saint-Auban-d'Oze, La Bâtie-Montsaléon)

-des paroisses d'Aspres et du Haut Büech (Aspres-sur-Büech, Aspremont, La Beaume-des-Arnauds, La Faurie, Montbrand, Saint-Julien-en-Beauchêne, Saint-Pierre-d'Argençon)

-des paroisses du Serrois (Serres, /Montclus faisant partie de la paroisse de Serres/, Savournon, Le Bersac, Méreuil, Montrond, L'Epine, Montmorin, Bruis, Sainte-Marie, Sigottier, La Pierre)

-de la paroisse Saint-Joseph du Dévoluy

-des paroisses de La Roche-des-Arnauds (La Roche-des-Arnaus, Montmaur, Manteyer, Rabou)

pour un an, à compter du 1^{er} septembre 2019.

Donné à Gap en trois exemplaires originaux,

le 15 août 2019, solennité de l'Assomption de Notre-Dame,

sous notre seing et notre sceau et avec le contresing de notre Chancelier.

Par mandement, Abbé Luc PECHA
Chancelier

✠ Xavier MALLE
Évêque de Gap (+Embrun)

14/

Décret de nomination

Vu le canon 502 § 1 du Code de Droit canonique,

Nous, Xavier MALLE,

par la Miséricorde divine et l'autorité du Siège apostolique, Évêque de Gap (+Embrun)

prolongeons

l'abbé Marius CHEVALLIER

dans sa mission de **Consulteur**, jusqu'au renouvellement du collège dans son entier.

Donné à Gap en trois exemplaires originaux,
le 15 août 2019, Solennité de l'Assomption de Notre-Dame,
sous notre seing et notre sceau et avec le contreseing de notre Chancelier.

Par mandement, Abbé Luc PECHA
Chancelier

✠ Xavier MALLE
Évêque de Gap (+Embrun)

15/

Décret de nomination

Nous, Xavier MALLE,

par la Miséricorde divine et l'autorité du Siège apostolique, Évêque de Gap (+Embrun)

nommons

l'abbé Jean-Marie DEZON

Vicaire des paroisses du Briançonnais et de la Clarée,
pour une durée indéterminée, à compter du 1^{er} septembre 2019.

Donné à Gap en trois exemplaires originaux,
le 15 août 2019, solennité de l'Assomption de Notre-Dame,
sous notre seing et notre sceau et avec le contreseing de notre Chancelier.

Par mandement, Abbé Luc PECHA
Chancelier

✠ Xavier MALLE
Évêque de Gap (+Embrun)

16/

Décret de nomination

Nous, Xavier MALLE,

par la Miséricorde divine et l'autorité du Siège apostolique, Évêque de Gap (+Embrun)

prolongeons la mission de

l'abbé Sébastien DUBOIS

comme Curé de la paroisse Saint-Arnoux du Gapençais,
pour un mandat de trois ans à compter du 1^{er} septembre 2019.

Donné à Gap en trois exemplaires originaux,
le 15 août 2019, solennité de l'Assomption de Notre-Dame,
sous notre seing et notre sceau et avec le contreseing de notre Chancelier.

Par mandement, Abbé Luc PECHA
Chancelier

✠ Xavier MALLE
Évêque de Gap (+Embrun)

17/

Décret de nomination

Nous, Xavier MALLE,

par la Miséricorde divine et l'autorité du Siège apostolique, Évêque de Gap (+Embrun)

prolongeons la mission de

l'abbé Sébastien DUBOIS

comme Doyen du Gapençais

Pour trois ans, à compter du 1^{er} septembre 2019.

Donné à Gap en trois exemplaires originaux,
le 15 août 2019, solennité de l'Assomption de Notre-Dame,
sous notre seing et notre sceau et avec le contreseing de notre Chancelier.

Par mandement, Abbé Luc PECHA
Chancelier

✠ Xavier MALLE
Évêque de Gap (+Embrun)

Décret de nomination

Vu les canons 545 § 1 et 547 du Code de Droit canonique,

Nous, Xavier MALLE,

par la Miséricorde divine et l'autorité du Siège apostolique, Évêque de Gap (+Embrun)

prolongeons

l'abbé Pierre FOURNIER

curé

-des paroisses du Veynois (Veynes, Furmeyer, Oze, Châteauneuf-d'Oze, Chabestan, Le Saix, Saint-Auban-d'Oze, La Bâtie-Montsaléon)

-des paroisses d'Aspres et du Haut Büech (Aspres-sur-Büech, Aspremont, La Beaume-des-Arnauds, La Faurie, Montbrand, Saint-Julien-en-Beauchêne, Saint-Pierre-d'Argençon)

-des paroisses du Serrois (Serres, /Montclus faisant partie de la paroisse de Serres/, Savournon, Le Bersac, Méreuil, Montrond, L'Epine, Montmorin, Bruis, Sainte-Marie, Sigottier, La Piarre)

-de la paroisse Saint-Joseph du Dévoluy

-des paroisses de La Roche-des-Arnauds (La Roche-des-Arnaus, Montmaur, Manteyer, Rabou)

pour un an, à compter du 1^{er} septembre 2019.

Donné à Gap en trois exemplaires originaux,

le 15 août 2019, solennité de l'Assomption de Notre-Dame,

sous notre seing et notre sceau et avec le contreseing de notre Chancelier.

Par mandement, Abbé Luc PECHA
Chancelier

✠ Xavier MALLE
Évêque de Gap (+Embrun)

19/

Décret de nomination

Considérant les canons 553 à 555 concernant les vicaires forains (ou doyens),

Nous, Xavier MALLE,

par la Miséricorde divine et l'autorité du Siège apostolique, Évêque de Gap (+Embrun)

prolongeons

l'abbé Pierre FOURNIER

Doyen du Buëch-Dévoluy,

pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} septembre 2019.

Donné à Gap en trois exemplaires originaux,

le 15 août 2019, solennité de l'Assomption de Notre-Dame,

sous notre seing et notre sceau et avec le contreseing de notre Chancelier.

Par mandement, Abbé Luc PECHA
Chancelier

✠ Xavier MALLE
Évêque de Gap (+Embrun)

20/

Décret de nomination

Nous, Xavier MALLE,

par la Miséricorde divine et l'autorité du Siège apostolique, Évêque de Gap (+Embrun)

prolongeons la mission de monsieur l'abbé Ludovic FRÈRE

comme **recteur** du sanctuaire Notre-Dame du Laus,

pour trois ans à compter du 1^{er} septembre 2019.

Donné à Gap en trois exemplaires originaux,

le 15 août 2019, solennité de l'Assomption de Notre-Dame,

sous notre seing et notre sceau et avec le contreseing du Chancelier.

Par mandement, Abbé Luc PECHA
Chancelier

✠ Xavier MALLE
Évêque de Gap (+Embrun)

21/

Décret de nomination

Nous, Xavier MALLE,

par la Miséricorde divine et l'autorité du Siège apostolique, Évêque de Gap (+Embrun)

prolongeons

l'abbé Ludovic FRÈRE

**Prêtre référent et animateur de la cellule de veille et de prévention sur les abus sexuels
sur mineurs et sur personnes vulnérables**

pour trois ans, à compter du 1^{er} septembre 2019.

Donné à Gap en trois exemplaires originaux,
le 15 août 2018, solennité de l'Assomption de Notre-Dame,
sous notre seing et notre sceau et avec le contreseing de notre Chancelier.

Par mandement, Abbé Luc PECHA
Chancelier

✠ Xavier MALLE
Évêque de Gap (+Embrun)

22/

Décret de nomination

Nous, Xavier MALLE,

par la Miséricorde divine et l'autorité du Siège apostolique, Évêque de Gap (+Embrun)

prolongeons

l'abbé Ludovic FRÈRE

**Responsable diocésain de la formation au ministère presbytéral et de la formation des
jeunes prêtres**

pour trois ans, à compter du 1^{er} septembre 2019.

Donné à Gap en trois exemplaires originaux,
le 15 août 2018, solennité de l'Assomption de Notre-Dame,
sous notre seing et notre sceau et avec le contreseing de notre Chancelier.

Par mandement, Abbé Luc PECHA
Chancelier

✠ Xavier MALLE
Évêque de Gap (+Embrun)

23/

Décret de nomination

Considérant le canon 1172 § 1 et 2 du Code de Droit canonique,

Nous, Xavier MALLE

par la Miséricorde divine et l'autorité du Siège apostolique, Évêque de Gap (+Embrun)

nommons Monsieur l'abbé Ludovic FRÈRE

Exorciste du diocèse,

et ce, pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} septembre 2019.

Donné à Gap en trois exemplaires originaux,
le 15 août 2019, solennité de l'Assomption de Notre-Dame,
sous notre seing et notre sceau et avec le contresing du Chancelier.

Par mandement, Abbé Luc PECHA
Chancelier

✘ Xavier MALLE
Évêque de Gap (+Embrun)

24/

Décret de nomination

Selon l'accord donné par Mgr Eric AUMÔNIER, évêque de Versailles, et l'accord du Père Henri Marie MOTTIN, modérateur de l'Association cléricale de la Communauté de l'Emmanuel,

Vu la convention signée par nous le 18 juin 2018, et l'avenant signé le 9 avril 2019 par Mgr Eric AUMÔNIER, et le 18 avril 2019 par nous et le Père Henri-Marie MOTTIN

Nous, Xavier MALLE,
par la Miséricorde divine et l'autorité du Siège apostolique, Évêque de Gap (+Embrun)
prorogeons

l'abbé Bernard GLOUX

Chapelain au Sanctuaire Notre-Dame du Laus

à partir du 1^{er} septembre 2019 pour une durée d'un an.

Une copie de ce décret sera envoyée au diocèse de Versailles, et à l'Association cléricale de la Communauté de l'Emmanuel.

Donné à Gap en trois exemplaires originaux,

le 15 août 2019, Solennité de l'Assomption de Notre-Dame,

sous notre seing et notre sceau et avec le contreseing de notre Chancelier.

Par mandement, Abbé Luc PECHA
Chancelier

✠ Xavier MALLE
Évêque de Gap (+Embrun)

25/

Décret de nomination

Nous, Xavier MALLE,
par la Miséricorde divine et l'autorité du Siège apostolique, Évêque de Gap (+Embrun)

prolongeons la mission de monsieur l'abbé Jean-Luc GRIZOLLE

comme **curé** des paroisses du Queyras : Arvieux, Le Veyer, Château-Queyras, Ville-Vieille, Abriès, Le Roux d'Abriès, Aiguilles, Ristolas, Saint-Véran, Molines, Fontgillarde,

pour trois ans à compter du 1^{er} septembre 2019.

Donné à Gap en trois exemplaires originaux,

le 15 août 2019, solennité de l'Assomption de Notre-Dame,

sous notre seing et notre sceau et avec le contreseing du Chancelier.

Par mandement, Abbé Luc PECHA
Chancelier

✠ Xavier MALLE
Évêque de Gap (+Embrun)

Décret de nomination

Selon l'accord donné par Mgr Eric AUMÔNIER, évêque de Versailles,

-Vu la convention signée par nous le 29 mai 2019, et le 13 juin 2019 par l'évêque de Versailles,

Nous, Xavier MALLE,
par la Miséricorde divine et l'autorité du Siège apostolique, Évêque de Gap (+Embrun)

nommons

l'abbé Thierry SAUZAY

chapelain à mi-temps au Sanctuaire Notre-Dame du Laus, l'autre mi-temps étant consacré à la poursuite de la formation d'accompagnateur en montagne,

à partir du 1^{er} septembre 2019 pour une durée d'un an.

Une copie de ce décret sera envoyée au diocèse de Versailles.

Donné à Gap en trois exemplaires originaux,
le 15 août 2019, solennité de l'Assomption de Notre-Dame,
sous notre seing et notre sceau et avec le contreseing de notre Chancelier.

Par mandement, Abbé Luc PECHA
Chancelier

✘ Xavier MALLE
Évêque de Gap (+Embrun)

27/

Décret de nomination

Nous, Xavier MALLE,
par la Miséricorde divine et l'autorité du Siège apostolique, Évêque de Gap (+Embrun)

prolongeons la mission de monsieur l'abbé Charles TROESCH

comme **curé** des paroisses de Chorges, Prunières, Saint-Apollinaire, La Bâtie-Neuve,
Montgardin, La Rochette,

pour un mandat de deux ans à compter du 1^{er} septembre 2019.

Donné à Gap en trois exemplaires originaux,
le 15 août 2019, solennité de l'Assomption de Notre-Dame,
sous notre seing et notre sceau et avec le contreseing de notre Chancelier.

Par mandement, Abbé Luc PECHA
Chancelier

✠ Xavier MALLE
Évêque de Gap (+Embrun)

28/

Décret de nomination

Nous, Xavier MALLE,
par la Miséricorde divine et l'autorité du Siège apostolique, Évêque de Gap (+Embrun)

nommons l'abbé Jean-Michel BARDET, Vicaire général,

Modérateur de la Curie

et

Coordinateur du comité de pilotage pour les visites pastorales

à compter du 1^{er} novembre 2019.

Donné à Gap en trois exemplaires originaux,
le 15 août 2019, solennité de l'Assomption de Notre-Dame,
sous notre seing et notre sceau et avec le contreseing de notre Chancelier.

Par mandement, Abbé Luc PECHA
Chancelier

✠ Xavier MALLE
Évêque de Gap (+Embrun)

29/

Décret de nomination

Nous, Xavier MALLE,
par la Miséricorde divine et l'autorité du Siège apostolique, Évêque de Gap (+Embrun)

renouvelons l'abbé Damien de BEAUMONT

**dans la mission
d'Aumônier et Responsable diocésain pour la pastorales des jeunes**

Pour trois ans à compter du 1^{er} septembre 2019.

Donné à Gap en trois exemplaires originaux,
le 15 août 2019, solennité de l'Assomption de Notre-Dame,
sous notre seing et notre sceau et avec le contreseing de notre Chancelier.

Par mandement, Abbé Luc PECHA
Chancelier

✠ Xavier MALLE
Évêque de Gap (+Embrun)

30/

Décret de nomination

Nous, Xavier MALLE,
par la Miséricorde divine et l'autorité du Siège apostolique, Évêque de Gap (+Embrun)

prolongeons

l'abbé Mickaël FONTAINE

**Aumônier du Lycée de l'établissement Saint-Joseph,
et Aumônier du Collège de l'établissement Saint-Joseph**

pour un an, à compter du 1^{er} septembre 2019.

Donné à Gap en trois exemplaires originaux,

le 15 août 2019, solennité de l'Assomption de Notre-Dame,
sous notre seing et notre sceau et avec le contreseing de notre Chancelier.

Par mandement, Abbé Luc PECHA
Chancelier

✠ Xavier MALLE
Évêque de Gap (+Embrun)

Décret de nomination

-Considérant l'accord du Provincial des Missionnaires de La Salette, d'Antsirabe (Madagascar), le Père Bertrand RANAIVOARISOA, donné par courrier électronique du 9 mai 2019 et du 16 juin 2019, et qu'une prochaine Convention précisera,

Nous, Xavier MALLE,

par la Miséricorde divine et l'autorité du Siège apostolique, Évêque de Gap (+Embrun)

nommons

le Père Jean Guy RAMILJAONA

-Curé des Paroisses du Champsaur-Valgaudemar : Saint-Bonnet, Bénévent, Charbillac, Les Infournas, La Fare, La Motte, Saint-Eusèbe, Saint Firmin, Aspres-lès-Corps, La Chapelle-en-Valgaudemar, Saint-Jacques, Saint-Maurice, Villar-Loubière, Chauffayer, Lacou, Les Costes, Le Glaizil, Saint-Julien -en -Champsaur, Buissar, Saint-Laurent-du-Cros, Chaillol, Saint-Michel, Poligny, Laye, Le Noyer.

-Administrateur des Paroisses du Haut-Champsaur : Saint-Jean-Saint-Nicolas, Orcières-Merlette, Champoléon, Saint-Léger, La Plaine, Chabottes, Chabottonnes, Ancelle, Château d'Ancelle, Forest-Saint-Julien, Manse.

Pour une durée de six ans, à compter du 8 septembre 2019.

Donné à Gap en trois exemplaires originaux,

le 12 septembre 2019, fête du Saint Nom de Marie,

sous notre seing et notre sceau et avec le contreseing de notre Chancelier.

Une copie de ce décret sera envoyée au Provincial des Missionnaires de La Salette.

Par mandement, Abbé Luc PECHA

Chancelier

✠ Xavier MALLE

Évêque de Gap (+Embrun)

La convention entre le diocèse de Gap (+ Embrun) et les pères missionnaires de la Salette est conservée en chancellerie.

Décret de nomination

- Considérant l'accord du Provincial des Missionnaires de La Salette, d'Antsirabe (Madagascar), le Père Bertrand RANAIVOARISOA, donné par courrier électronique du 9 mai 2019 et du 16 juin 2019, et qu'une prochaine Convention précisera,
- Considérant les canons 553 à 555 concernant les vicaires forains (ou doyens)

Nous, Xavier MALLE,
par la Miséricorde divine et l'autorité du Siège apostolique, Évêque de Gap (+Embrun)

nommons

le Père Jean Guy RAMILIJAONA

Doyen du doyenné du Champsaur-Valgaudemar

Pour une durée de six ans, à compter du 8 septembre 2019.

Donné à Gap en trois exemplaires originaux,
le 12 septembre 2019, fête du Saint Nom de Marie,
sous notre seing et notre sceau et avec le contreseing de notre Chancelier.
Une copie de ce décret sera envoyée au Provincial des Missionnaires de La Salette.

Par mandement, Abbé Luc PECHA
Chancelier

✠ Xavier MALLE
Évêque de Gap (+Embrun)

Décret de nomination

-Considérant l'accord du Provincial des Missionnaires de La Salette, d'Antsirabe (Madagascar), le Père Bertrand RANAIVOARISOA, donné par courrier électronique du 9 mai 2019 et du 16 juin 2019, et qu'une prochaine Convention précisera,

-Considérant les canons 545 § 1 et 547

Nous, Xavier MALLE,

par la Miséricorde divine et l'autorité du Siège apostolique, Évêque de Gap (+Embrun)

nommons

le Père Nirinaharinaivo Bienvenu HERINIAINA

Vicaire des Paroisse du doyenné Champsaur-Valgaudemar

Pour une durée de six ans, à compter du 8 septembre 2019.

Donné à Gap en trois exemplaires originaux,

le 12 septembre 2019, fête du Saint Nom de Marie,

sous notre seing et notre sceau et avec le contreseing de notre Chancelier.

Une copie de ce décret sera envoyée au Provincial des Missionnaires de La Salette.

Par mandement, Abbé Luc PECHA

Chancelier

✠ Xavier MALLE

Évêque de Gap (+Embrun)

34/

Décret de nomination

-Considérant l'accord du Provincial des Missionnaires de La Salette, d'Antsirabe (Madagascar), le Père Bertrand RANAIVOARISOA, donné par courrier électronique du 9 mai 2019 et du 16 juin 2019, et qu'une prochaine Convention précisera,

-Considérant les canons 545 § 1 et 547

Nous, Xavier MALLE,

par la Miséricorde divine et l'autorité du Siège apostolique, Évêque de Gap (+Embrun)

nommons

le Père Rija Andriniana ANDRIANANDRASANA

Vicaire des Paroisse du doyenné Champsaur-Valgaudemar

Pour une durée de six ans, à compter du 8 septembre 2019.

Donné à Gap en trois exemplaires originaux,

le 12 septembre 2019, fête du Saint Nom de Marie,

sous notre seing et notre sceau et avec le contreseing de notre Chancelier.

Une copie de ce décret sera envoyée au Provincial des Missionnaires de La Salette.

Par mandement, Abbé Luc PECHA
Chancelier

✠ Xavier MALLE
Évêque de Gap (+Embrun)

Décret de nomination

-Vu le canon 470 du code de droit canonique,
-Vu le canon 483, et étant sauves les dispositions du canon 485,

Nous, Xavier MALLE,
par la Miséricorde divine et l'autorité du Siège apostolique, Évêque de Gap (+Embrun)

Nommons Madame Thérèse KESSLER

Notaire diocésain

à partir du 1^{er} septembre 2019, et pour une durée de 4 ans,

Donné à Gap en trois exemplaires originaux, le 15 août 2019,
sous notre seing et notre sceau et avec le contreseing de notre Chancelier.

Par mandement, Abbé Luc PECHA
Chancelier

✠ Xavier MALLE
Évêque de Gap (+Embrun)

36/

Décret de nomination

Considérant la Convention entre le Frère Michel LALOUX, Ministre Provincial OFM (Province Franco-belge du Bienheureux Jean Duns Scot), Monseigneur Xavier MALLE . évêque de Gap (+Embrun) et le Frère Jean-Dominique DUBOIS, OFM, en date du 29 juin 2019,

Nous, Xavier MALLE,

par la Miséricorde divine et l'autorité du Siège apostolique, Évêque de Gap (+Embrun)

nommons

le frère Jean-Dominique DUBOIS ofm

-responsable diocésain de la Formation permanente et du Catéchuménat des adultes, à mi-temps, à compter du 1^{er} septembre 2019,

-délégué épiscopal à la médiathèque

-coordinateur de la Cellule diocésaine de bioéthique,
pour une période de trois ans, renouvelable.

Le frère Jean-Dominique Dubois aura le statut de prêtre auxiliaire pour le doyenné de Gap, en mission prioritaire sur la communauté des paroisses de Chorges et La Bâtie-Neuve. Il habitera au presbytère de Chorges.

Donné à Gap en trois exemplaires originaux,

le 1^{er} septembre 2019, sous notre seing et notre sceau et avec le contreseing du Chancelier.

Une copie de ce décret est envoyée au Ministre Provincial OFM, Michel LALOUX.

Par mandement, Abbé Luc PECHA
Chancelier

✠ Xavier MALLE
Évêque de Gap (+Embrun)

37/

Décret de nomination

Nous, Xavier MALLE,

par la Miséricorde divine et l'autorité du Siège apostolique, Évêque de Gap (+Embrun)

donnons

à Monsieur l'abbé Mickaël FONTAINE

une mission d'études, sur une durée de 18 mois, dans le cadre du parcours de l'Association:
«Chemins d'humanité».

Donné à Gap en trois exemplaires originaux,

le 1^{er} septembre 2019, sous notre seing et notre sceau et avec le contreseing du Chancelier.

Par mandement, Abbé Luc PECHA
Chancelier

✠ Xavier MALLE
Évêque de Gap (+Embrun)

38/

Décret de nomination

Nous, Xavier MALLE,

par la Miséricorde divine et l'autorité du Siège apostolique, Évêque de Gap (+Embrun)

donnons

à Monsieur l'abbé Jean-Baptiste TRAN

une mission d'études, sur une durée de 4 ans, à raison de deux jours par semaine (lundi et mardi) et le travail personnel à fournir,
pour un master en théologie (licence canonique), à la faculté de théologie de l'Université Catholique de Lyon.

Il conserve ses missions actuelles.

Donné à Gap en trois exemplaires originaux,

le 16 octobre 2019, sous notre seing et notre sceau et avec le contreseing du Chancelier

Par mandement, Abbé Luc PECHA
Chancelier

✠ Xavier MALLE
Évêque de Gap (+Embrun)

39/

Décret de nomination

Nous, Xavier MALLE,

par la Miséricorde divine et l'autorité du Siège apostolique, Évêque de Gap (+Embrun)

donnons

au Père Jean-Pierre ODDON

une mission d'études, sur l'année pastorale 2019-2020, auprès de l'Institut séculier de droit pontifical: «Association des prêtres du Prado».

Lors de ses présences dans le diocèse, il logera au presbytère de Chaillol.

Donné à Gap en trois exemplaires originaux,

le 1^{er} septembre 2019, sous notre seing et notre sceau et avec le contreseing du Chancelier.

Par mandement, Abbé Luc PECHA
Chancelier

✠ Xavier MALLE
Évêque de Gap (+Embrun)

40/

Décret particulier

Considérant les canons 863, 882, 883 § 2, 884 § 1, 885 § 2,

Nous, Xavier MALLE,

par la Miséricorde divine et l'autorité du Siège apostolique, Évêque de Gap (+Embrun)

accordons au Père André BERNARDI, curé-doyen d'Embrun

la faculté de conférer le sacrement de Confirmation

à Guillestre

le dimanche 8 décembre 2019.

Donné à Gap en trois exemplaires originaux,

le 3 décembre 2019,

sous notre seing et notre sceau et avec le contreseing de notre Chancelier.

Par mandement, Abbé Luc PECHA
Chancelier

✠ Xavier MALLE
Évêque de Gap (+Embrun)